NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 7 juillet. — La séance s'ouvre à 2 h., sous la présidence du nationaux-pommadin Deschanel, avec qui son compère Lasies, le premier rôle de la scandaleuse comédie réactionnaire jouée hier à la Chambre, avec l'évidente complicité du président académique, s'est longuement et amicalement entretenu dans les couloirs.

M. Charles Bernard demande la parole sur le procès-verbal :

« Toute la Chambre a été frappée comme moi, hier, dit-il (Rires), de la présence d'un sénateur dans l'hémicycle.

Le président. — Ceci ne concerne pas le procès-verbal.

M. Charles Bernard. — Je vous demande pardon. La présence du sénateur Bérard dans l'hémicycle...

Le nationaliste **Bernard** voudrait continuer à parler, mais personne ne l'écoute et sa grotesque protestation se perd dans le bruit.

La franchise postale pour les soldats

UNE PROPOSITION SOCIALISTE

La Chambre adopte, après urgence déclarée, la proposition de loi déposée par le citoyen Coutant et plusieurs députés socialistes, tendant à faire bénéficier de la franchise postale les militaires et les marins sous les drapeaux jusques et y compris les sous-officiers.

Les conditions privées

La proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, adoptée avec modifications par le Sénat, interdisant la création de conditions privées en concurrence avec des conditions publiques antérieurement établies, est retirée de l'ordre du jour.

LES DROITS SUR LE CAFÉ

La Chambre aborde la discussion du projet modifiant les droits en ce qui concerne le café en fèves et pellicules

M. Gaillex combat le projet.

La diminution proposée de 20 francs par 100 kilos de café ne profitera nullement aux consommateurs; elle profitera uniquement aux planteurs du Brésil et aux intermédiaires.

Le gouvernement reconnaît lui-même que le projet actuel créera dans les recettes du Trésor un déficit de 16 millions. Mieux vaudrait consacrer cette somme à dégrever d'autres produits intéressant davantage notre production nationale.

La Chambre n'écoute pas l'orateur. On se livre sur tous les bancs à des conversations particulières.

M. Deschanel. — Voyons, messieurs, je vous prie d'écouter. Est-ce que c'est le café que vous met dans cet état (on rit).

M. Gaillex, continuant, dit que l'abaissement du droit de douane se traduira par un dégrèvement de 20 centimes par kilo de café, il est trop faible pour que le consommateur en profite.

On dit que ce sacrifice de 16 millions est nécessaire pour conserver les avantages de notre commerce avec le Brésil. Quel est donc le total de nos exportations avec ce pays ? Si l'on en croit les documents officiels il est à peine de 8 millions, et le sacrifice que l'on veut imposer au pays est vraiment exagéré.

L'orateur ne réclame pas le rejet à priori du projet ; mais, puisqu'il intéresse nos finances nationales, il demande le renvoi à la commission du budget qui, en pareil cas, est toujours appelée à donner son avis.

Vote du projet

Le renvoi à la commission du budget est repoussé par mains levées.

Par 536 voix contre 8, la Chambre adopte l'ensemble du projet abaissant le droit de douane sur les cafés.

LA MÉVENTE DES BLÉS

La Chambre reprend la discussion de la proposition de loi créant des bons d'importation en faveur des céréales ou de leurs dérivés exportés.

M. Méline conteste que l'admission temporaire soit indifférente à l'agriculture ; elle agit, au contraire, très réellement sur les prix et déprime les cours.

Il combat ensuite le système des bons d'importation qui sont, dit-il, de nature à aggraver, non à corriger des défauts de l'admission temporaire ; car il est certain que les agriculteurs auront à supporter une partie des primes payées aux importateurs. Auront-ils une partie des bénéfices ? Non.

Quelques agriculteurs du Nord pourront, il est vrai, en profiter; mais la masse des agriculteurs de France ne le pourra pas. Ce sont donc les intermédiaires qui auront tout le profit. Lorsque ceux-ci voudront importer des blés, ils donneront 50 centimes aux cultivateurs et gagneront 4 ou 5 francs.

L'orateur conclut à la modification de la loi sur les caisses régionales agricoles, afin qu'on puisse créer de grands entrepôts de Blés.

Il demande le renvoi du projet à la commission.

M. Jean Dupuy, ministre de l'agriculture, déclare que, lorsqu'il a été saisi de la question en discussion, il a, au préalable, consulté les organes autorisés de la grande, de la moyenne et de la petite culture. La Société nationale d'agriculture s'est prononcée contre le principe des bons d'importation ; mais les représentants de la meunerie l'ont accepté.

Le ministre dépose un projet modifiant le régime de l'admission temporaire.

M. Stelpech-Cantaloup s'élève contre les spéculateurs et contre les fortunes scandaleuses qui se fondent sur les ruines de la petite agriculture.

« Il faut, dit-il, absolument protéger l'agriculture. Si le gouvernement persiste à penser que les propositions faites ne sont pas efficaces, qu'il le prouve et qu'il apporte les remèdes, la Chambre les acceptera tout de suite.

Il faut protéger la terre et assurer la vente rémunératrice de ses produits. En travaillant pour les paysans, on travaille pour la Patrie. »

La discussion générale est close.

LA GUERRE DE CHINE

Une question de M. Delcassé

M. Jacques Piou, député clérical de la Haute-Garonne, a la parole pour adresser à M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, une question sur les événements de Chine.

— Les circonstances sont trop graves, dit M. Piou, pour que la Chambre se sépare pour plusieurs mois sans que le gouvernement se soit expliqué, d'une façon précise, sur les conditions dans lesquelles il entend maintenir notre influence en Chine ; sur les mesures de sécurité qu'il compte prendre.

Dans quelle mesure et dans quelles conditions le gouvernement entend-il participer à la répression du mouvement insurrectionnel en Chine ? Par quelles précautions compte-t-il assurer la sécurité de nos possessions d'Indo-Chine si l'incendie se propageait au Sud de la Chine ?

Il est nécessaire que le gouvernement s'explique nettement, car il semble avoir eu, au début, quelques illusions qu'il a partagées avec les autres gouvernements.

Il y a deux mois, les gouvernements étaient avisés des progrès des Boxers. Les représentants de puissances demandaient l'envoi de troupes de protection et mettaient la Chine en demeure de réprimer les troubles.

La France a envoyé 600 hommes. Le gouvernement était donc avisé de la gravité de la situation.

Bientôt les troupes chinoises pactisaient avec les émeutiers. Or, c'est seulement le 11 juin que des troupes furent envoyées d'Indo-Chine à Takou. Mais, quelques jours après, les ministres européens étaient déjà prisonniers, otages des Chinois. Dieu veuille qu'ils n'en soient pas les victimes !

Depuis, un second bataillon d'infanterie et une seconde batterie de marine ont été envoyés à Takou : deux autres bataillons et deux autres batteries sont partis plus tard encore, cela fera 4,000 hommes.

Dans son discours du 21 juin, le ministre des affaires étrangères disait qu'il pensait que ces forces seraient suffisantes. A-t-il pris depuis, des résolutions nouvelles ? Va-t-il envoyer d'autres renforts à Takou ? La marche sur Pékin sera une opération difficile. Un effort considérable est nécessaire. Dans quelle mesure le ministre compte-t-il le faire ?

Le Tonkin semble singulièrement menacé si l'insurrection gagne.

Il faut prévoir les évènements. Devons-nous fermer les yeux sur les dangers de demain ? Pourquoi ne pas envoyer immédiatement au Tonkin les renforts qui doivent aller plus tard à Pékin. Non, il faut qu'ils aillent tout droit à Pékin.

Quoiqu'il en soit, nous devons assurer la sécurité du Tonkin.

L'orateur demande, en outre, si la France s'est associée à la communication faite par l'Angleterre au Japon. Il demande s'il serait prudent de laisser le rôle prépondérant au Japon. Les Japonais sont de même race que les Chinois.

L'orateur attend des explications nettes et répondant à la fierté nationale.

Réponse du Ministre

M. Delcassé déclare que le Japon a manifesté la volonté d'associer ses efforts à ceux des autres puissances.

On dit : pourquoi n'avez-vous pas déclaré la guerre à la Chine ? Mais à qui déclarer la guerre ? Le gouvernement chinois a été sans doute emporté dans la tourmente ou prisonnier de la révolte. Une seule déclaration: ne peut-être faite isolément par une puissance seule.

Le ministre reconnaît la gravité de la situation. Des nouvelles officielles, on n'en a pas.

Le Ministre parle ensuite de la tentative faite par l'amiral Seymour pour aller à Pékin et rappelle son échec. Il est convaincu que la force insurrectionnelle qui est maîtresse de Pékin ne cédera qu'à la force. De nouvelles troupes seront envoyées ; nos garnisons d'Indo-Chine seront renforcées.

La France n'entend abdiquer aucun de ses droits.

Le ministre est vivement applaudi.

M. Piou remercie M. Delcassé de ses déclarations.

Nouveau camouflet aux nationaleux

M. Firmin Faure, député nationaliste d'Oran, demande à transformer la question en interpellation et en demande la discussion immédiate.

M. Delcassé répond que pour répondre à cette interpellation il a besoin d'avoir des nouvelles officielles qui font maintenant défaut. Il demande le renvoi à un mois de l'interpellation.

M. Firmin Faure, jaloux sans doute des lauriers du forcené Lasies, se démène et insiste avec véhémence et des poses théâtrales, pour la discussion immédiate.

La Chambre, infligeant un nouveau camouflet à la bande des brouillons nationalistes, prononce le renvoi de l'interpellation à un mois.

Décorations pour les affaires de Chine

M. Delcassé dépose sur le bureau de la Chambre un projet pour lequel il demande l'urgence et qui tend à accorder exceptionnellement un certain nombre de croix de la Légion d'honneur pour ceux de nos agents et de nos nationaux qui se distingueront au cours des douloureux événements qui s'accomplissent au Céleste-Empire.

Le ministre des affaires étrangères demande une croix de commandeur, cinq d'officiers et vingt de chevalier.

La croix de commandeur est réservée à M. Pichon, dans l'espoir qu'on conserve encore que notre ministre à Pékin aura échappé au danger qui le menace.

Une croix d'officier est réservée au consul François qui a ramené les Français du Yun-Nan au Tonkin et une autre à M. du Chaylard, consul de France à Tien-Tsin, pour sa conduite pendant le siège de cette ville par les Chinois.

En outre, des croix seront données à M. Masse, président de la commission technique du chemin de fer du Yun-Nan ; au docteur Delau et à l'interprète Beauvais, l'auxiliaire de M. François.

Le projet est adopté sans discussion.

Les Bons d'importation

On passe à l'examen des articles du projet relatif à la mévente des blés et aux bons d'importation.

Les divers articles sont tous adoptés à mains levées.

Plusieurs séances par jour

La Chambre décide ensuite par 289 voix contre 266 de siéger plusieurs fois par jour.

La séance est levée à 6 heures 20 et renvoyée à lundi à 9 heures du matin.

La GUERRE en CHINE

LES AMBASSADEURS MASSACRÉS

A PÉKIN

La nouvelle confirmée. — Horribles scènes de carnage

On télégraphie de Saughaï :

Le massacre des ministres étrangers, des femmes, des enfants et des gardes étrangères survenu après 18 jours de résistance, est confirmé.

Quand les vivres et les munitions furent épuisés, les Chinois envahirent les légations et massacrèrent tous les survivants, puis ils mirent le feu aux bâtiments, faisant ainsi un horrible holocauste des blessés et des cadavres.

Les nouvelles relatives aux atrocités commises par le prince Tuan, même sur des Chinois sont effrayantes. Il a fait massacrer 4000 Chinois notables, rien que pour avoir osé lui demander de faire cesser les orgies de sang et de retenir les partisans.

L'ex-vice-roi du Tchi-Li, Ouang Ouen Chao, a été tué par les Boxers.

De son côté, l'*Agence nationale* publie l'information suivante :

Le taotaï (préfet) de Shanghaï a communiqué aux consuls une information qu'il a reçue de Pékin d'après laquelle aucune des légations étrangères n'aurait été épargnée. Tous leurs habitants auraient été exterminés. La présence d'aucun étranger n'est plus tolérée dans la capitale.

UNE COLONNE DE 3.000 RUSSES

écrasée par les Chinois

On télégraphie de Chéfou, 7 juillet :

Il n'y a plus de doute qu'un désastre ne soit arrivé à la colonne russe de 3.000 hommes qui a quitté Tien-Tsin le 23 juin et qui se rendait à Pékin. Cette colonne avait de l'artillerie de campagne et un convoi. Aucune nouvelle de cette colonne n'est arrivée depuis son départ de Tien-Tsin. On craint qu'elle n'ait été écrasée par l'armée chinoise de 30.000 hommes qui venait à Tien-Tsin et qui était commandée par le général Kan-Son.

Cette armée, qui se trouve actuellement à Lofa, se prépare à marcher sur Tien-Tsin.

Des avis reçus de Tché-Fou annoncent que la route à l'est de Pékin est couverte de cadavres.

Un nouveau combat a eu lieu le 30 juin près de Tien-Tsin.

Les Chinois se sont battus avec acharnement.

PEKIN ET TIEN-TSIN

A FEU ET A SANG

Des nouvelles de Pékin datées du 24 juin et une lettre de sir Claude Macdonald au consul anglais de Tien-Tsin, datée du 25 juin confirment en tous les points nos informations sur ce qui a dû se passer à Pékin. Pour le répéter en deux mots, l'impératrice et son fidèle ne en Yung-Lu, après avoir encouragé maladroitement les Boxers afin de compliquer au parti réactionnaire, ont été débordés et réduits à l'impuissance par leurs alliés, le prince Tuan et Kang-Yi.

C'est une révolution de palais qui a eu lieu à Pékin le 19 juin. A partir de ce moment, il n'existait plus de gouvernement légal en Chine. Le prince Tuan, appuyé par les troupes, a couru sus aux étrangers.

Dans une réunion du grand Conseil des ministres, le prince Tuan et Kang Yi déclarèrent qu'ils prendraient sur eux de déclarer la guerre aux étrangers. Ils sortirent de la chambre du Conseil en criant : « A bas les étrangers ».

Ce cri produisit un effet électrique sur les eunuques et les fonctionnaires de toutes sortes du palais. La populace toute entière de la cité tartare répéta ce cri et courut aux armes pour attaquer les Européens. Le prince Tuan appela immédiatement sa garde et la chargea de veiller sur l'empereur et l'impératrice, qui avaient, au préalable, été dépouillés de tous leurs attributs impériaux.

Le prince Tuan prit immédiatement la direction générale des affaires.

Placé dans l'alternative de choisir entre le poison et le sabre, le jeune empereur choisit le poison. L'impératrice a dû subir un sort identique ; mais elle vivait encore au moment du départ du message de Pékin.

Les légations furent attaquées et incendiées.

A partir de ce moment, Pékin a pu devenir un enfer. Les troupes ralliées à Yung Lu et à l'impératrice en sont venues aux mains avec les boxers. Pendant ce temps les légations étaient assiégées et les chrétiens indigènes massacrés.

Nous n'avons, aujourd'hui, aucune nouvelle précise de Pékin, mais des récentes venant par Shanghaï.

La situation reste donc la même, sinistre, presque sans espoir.

Les télégrammes reçus dans la nuit concordent à montrer que la situation à Tien-Tsin menace de devenir aussi tragique qu'à Pékin.

La ville chinoise est à moitié brûlée. L'eau manque et les vivres sont des maintenant très rares.

La concession française est celle qui a le plus souffert du bombardement.

On n'aperçoit pas un seul Chinois dans les rues. Quelques-uns des plus riches, très effrayés, se sont blottis avec leurs familles dans des logages pour être mieux protégés ; d'autres, se cachent dans des maisons d'où ils tirent sur les Européens.

On dit que dix régiments de l'armée du général Nien ont déserté et pillent le pays. Les habitants déclarent que les Chinois ont établi une sorte de Commune. Les indigènes les plus pauvres sont ceux qui souffrent le plus.

D'un côté, les soldats traînent des milliers de cadavres de Tien-Tsin pour enlever tout ce qui peut masquer l'ennemi ; de l'autre les Boxers détruisent les villages des environs afin de les piller.

On aperçoit de tous côtés la fumée de centaines d'incendies. Des milliers de cadavres chinois sont sur le sol autour de Tien-Tsin ou restent sans sépulture dans les champs. La rivière de Tien-Tsin à Taku charrie des cadavres ; la marée en repousse beaucoup sur les rives et l'on voit les chiens en train de les dévorer.

Les Chinois ont fait d'immenses préparatifs militaires ; la preuve en est dans la découverte d'arsenaux et de dépôts dont on ignorait jusqu'ici l'existence ; on a détruit dans trois arsenaux à la ville de Tien-Tsin, pour plus de cent millions de francs d'armes et de munitions des types les plus modernes.

Les Chinois, qui mutilent tous les cadavres, se livrent à des atrocités abominables sur les blessés.

Les étrangers résidant à Tien-Tsin déclarent que c'est aux Russes que les étrangers doivent la vie ; sans les Russes, les détachements des autres puissances auraient été certainement écrasés.

Le corps expéditionnaire français

Toulon, 7 juillet. — Le port a reçu ce soir des instructions lui prescrivant de se tenir prêt pour une augmentation des envois de contingent et de matériel pour le corps expéditionnaire de Chine.

Le vice-amiral de Beaumont, préfet maritime, a ordonné de préparer les transports *Brindisi*, *Orenoque* et *Rhône* et les croiseurs *Bugeaud* et *Pascal*. Le transport de l'Etat *Vinh-Long* appareillera le 12.

D'autres steamers seront affrétés à Marseille.

Les deux batteries d'artillerie de marine qui doivent être réunies à Toulon, sous le commandement du chef d'escadron Gibert, seront organisées en batterie de 80 de campagne. Leur composition en militaires européens sera de 5 officiers et de 125 hommes de troupe. Elles recevront chacune ultérieurement 40 auxiliaires et 10 coolies indigènes.

Le ministre de la marine a suspendu l'envoi en congé illimité des inscrits maritimes et des officiers mariniers. Les autorisations des soutiens de famille de rester dans leurs foyers sont également suspendues.

Six cents hommes formant le premier bataillon de marche qui constitue la deuxième brigade d'infanterie de marine, et une centaine de sous-officiers et de canonniers d'artillerie de marine ont quitté Brest par l'express de ce matin, se rendant à Toulon pour la Chine.

MOBILISATION DE 14 CROISEURS RUSSES

On télégraphie de Saint-Pétersbourg au *Daily Mail* que 14 croiseurs de la flotte volontaire russe ont été mobilisés pour transporter des troupes de Vladivostok et de Port-Arthur en Chine.

Renseignements officiels

L'*Agence Havas* nous communique les informations suivantes, de source officieuse, et qui résument les renseignements reçus depuis hier au ministère des affaires étrangères :

« Un télégramme de notre consul général à Shanghaï, daté du 5 juillet soir, dit que les vice-rois de Nankin, d'Ou-Tchang, de Fou-Tchéou, du Tsé-Tchouen, ainsi que les gouverneurs du Kiang-Si et de Ngan-Houei viennent de lancer une proclamation très énergique pour assurer la protection des étrangers.

« Seul, le gouverneur du Tché Kiang a promulgué l'édit contre les étrangers, imposé ou rédigé par le prince Tuan.

» Le doyen du corps consulaire a informé les amiraux de l'attitude de ce fonctionnaire.

La situation est critique dans le Nord, à Niou-Tchang, où se sont réfugiés les missionnaires de la Mandchourie.

Un télégramme de notre consul à Tien-Tsin, daté du 28 juin, expédié de Tchéfou le 2 juillet soir et reçu le 6 au soir, dit qu'un nouvel obus est tombé le 27 au matin au Consulat, mais sans atteindre personne ; la situation paraissait améliorée.

« Un télégramme de notre vice-consul à Hoi-How, daté du 3 juillet, dit que l'effervescence remarquée depuis quelques jours est tombée et que le calme est rétabli grâce aux mesures énergiques des autorités.

Un télégramme de notre consul à Che-Fou, daté du 4 juillet et arrivé ici cette nuit, rapporte le bruit que le général Tung-Fou-Siang est à Pékin, maître de la situation, et qu'il prépare un décret contre les étrangers.

» Les rebelles occupent le fleuve Jaune. »

UNE GRÈVE SANGLANTE

AU HAVRE

Un maire provocateur. — Sanglants exploits de gendarmes et de policiers. — Nombreux blessés.

Le Havre, 7 juillet. — Depuis près de deux mois que dure la grève des terrassiers, ceux-ci ont pu, pendant tout ce temps, manifester librement dans les rues et faire des quêtes au profit de la grève. Puis tout à coup, sans crier gare, le maire prend une mesure qui prive les grévistes des quelques ressources que leur fournissait la population et tendant à faire croire, par un silence imposé, que la grève est finie.

Il était bien difficile que les grévistes se conforment à l'arrêté du maire interdisant les quêtes et les rassemblements.

Réunis hier matin à la Bourse du travail au nombre de six à sept cents, ils sont sortis, se sont formés en colonne et précédés d'une pancarte portant ces mots : « Vive la grève ! 60 et 60 centimes » ont parcouru les rues, notamment la rue du Lycée et la rue Thiers. Mais à peine arrivés dans cette dernière rue, quatre brigades de gendarmerie à cheval, appuyées de plusieurs centaines d'agents, s'opposèrent à leur passage.

Les grévistes résistèrent, et bientôt une lutte s'engagea, au cours de laquelle les gendarmes mirent à saure au clair.

Des coups furent échangés de part et d'autre. Les grévistes, brutalement poursuivis par la gendarmerie et la police, se défendirent avec ce qui leur tombait sous la main : pierres, cailloux, etc.

Près de cent arrestations ont été opérées ; dix-huit furent maintenues.

Les grévistes, qui sont bien décidés à continuer la lutte contre leurs exploiteurs ont organisé le soir à la Bourse du Travail, une réunion générale, où la continuation de la grève a été votée à l'unanimité.

Grévistes frappés à coups de sabre

NOMBREUX BLESSÉS

Ce matin, samedi, dès 9 h. 1/2, quatre brigades de gendarmerie à cheval et environ 120 agents de police allaient prendre position dans la rue Jean-Jacques-Rousseau, qui est située à peu de distance du cercle Franklin, où se trouve installé la Bourse du travail pour empêcher les promenades, les rassemblements et les quêtes dans les rues.

Vers onze heures, quatre à cinq cents grévistes sont sortis de la Bourse du Travail précédés d'un drapeau tricolore et d'une pancarte portant les mots : « Vive la grève ! » et, en chantant la *Marseillaise*.

Ils ont fait ainsi plusieurs fois le tour du cercle Franklin à l'intérieur de la grille qui entoure le jardin, puis ils ont franchi les portes et sont sortis au dehors, continuant pacifiquement leurs promenades à l'extérieur, autour de l'édifice et en quêtant.

Les gendarmes à cheval et les brigades d'agents de police arrivèrent et s'alignèrent sur le cours de la République, où ils furent accueillis par quelques coups de sifflets.

A ce moment, les Pandores et les policiers chargèrent les grévistes sabre au clair. Ce fut un scène épouvantable et le sang coula abondamment.

Une dizaine de grévistes furent grièvement blessés.

Une vingtaine d'arrestations furent opérées pendant que la majeure partie des grévistes réussissait à prendre la fuite.

A midi et demi, tout était rentré dans le calme, il ne restait plus sur le cours de la République que les nombreux sanglantes des odieux exploits de la bande policière.

Départ de deux députés socialistes pour le Havre

Paris, 7 juillet. — Le groupe socialiste de la Chambre, réuni aujourd'hui, après avoir pris connaissance d'une dépêche arrivée du Havre, a décidé, en présence de la gravité des événements, d'envoyer immédiatement sur les lieux les citoyens Fournière et Lasalle qui sont chargés de faire une enquête sur les faits qui se sont produits.

Le citoyen Fournière est parti ce soir; le citoyen Lasalle partira demain, à 8 heures.

Faits Divers

Hors Région

La culotte du général Jacquey

Paris, 7 juillet. — Le général Jacquey, ancien colonel du 4e à Lille, actuellement député nationaleux des Landes, ayant pris la forte culotte au Casino de Cauterets, avait emprunté à la Caisse de l'établissement une somme de 10,000 francs.

Grâce aux jetons ainsi empruntés, le général réussit à se rattraper et gagna même 1,500 francs. Seulement, son partenaire ayant, paraît-il, oublié de le payer, le général a son tour déclara qu'il ne pouvait restituer les 10,000 francs empruntés à la caisse du Casino que lorsque lui-même aurait touché l'argent qu'il avait gagné.

Un vaud, le chef de la partie, M. Rouet, insista auprès du général. Celui-ci persista à répondre : « Faites comme moi. Patientez ! »

Toute une correspondance s'engagea alors, dont voici quelques échantillons, lus aujourd'hui à l'audience de la première chambre.

Le général écrivait :

« En réponse à votre lettre en date du 1er courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je m'en tiens à ma première lettre. Je paierai ce que j'ai perdu pendant la nuit du 4 au 5 septembre, lorsque M. M..., qui m'avait gagné la plus grande partie, m'aura remboursé, non pas les 17,000 francs que j'avais rattrapés, mais ce que la caisse du cercle m'avait avancé.

» Du reste, je suis à sec pour le moment et je ne vais pas me mettre sur la paille ; lorsque je suis, en somme, le plus fort perdant du Casino, où j'ai laissé huit billets de mille francs sortis de ma poche... Faites comme moi, patientez ! Pour le moment, il n'y a pas autre chose à faire et quelle que soit ma bonne volonté, je ne peux rien, n'ayant pas un sou à ma disposition et ne voulant pas m'endetter ailleurs. Je trouverais, du reste, cette somme très difficilement pour ne pas dire du tout. »

Et dans une autre lettre, le nationaleux Jacquey disait :

« J'ai perdu contre M. M..., à votre table de baccara les jetons d'argent que vous m'avez avancés et c'est à cette même table que je me suis rattrapé. J'ai perdu cette année de très grosses sommes. Je n'ai plus d'argent et je suis en retraite. En 1896, je trouverai, en octobre, moyen de me libérer en partie, si d'ici là je n'ai pas retrouvé M. M.. Je vous engage à attendre n'ayant rien à ménager et n'étant plus un enfant. Si vous poursuivez, j'invoquerai l'exception de jeu.

Je ne suis pas assez jobard pour perdre de gaîté de cœur dix-sept mille francs et vous savez mieux que moi que vous êtes responsable de tout ce qui se passe à votre table de baccara. Vous m'avez pas besoin de recommander vos lettres ; pour le moment, je suis entièrement dégarni. »

De guerre lasse, M. Rouet a porté sa réclamation devant la première Chambre. Me Benjamin Monteux la soutenait. Le général Jacquey a, par l'organe de Me Allès, opposé à cette demande l'exception de jeu et le tribunal a remis son jugement à huitaine.

CONDAMNATION D'UN FROCARD

Berlin, 7 juillet. — Le tribunal de Bautzen a condamné à deux ans de prison un nommé Wand, prêtre catholique, pour avoir violé une jeune fille mineure.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

LE

Chez Mollet-Fontaine et Cie

Les délégués de chez Mollet-Fontaine ayant eu comme nous l'avons annoncé une nouvelle entrevue avec Mme Mollet-Fontaine ont rendu compte de leur mandat, à 6 heures, au siège du comité de la grève.

Le délégué du syndicat de la métallurgie après avoir fait constituer un bureau demande la parole pour informer l'assemblée que par suite du vote émis hier il a demandé aux maires de Lille, Hellemmes et Lons, l'autorisation de quêter en ville;

Que des camarades sont en route et qu'il a foi dans la solidarité des travailleurs qui, s'ils savent s'unir pour se mettre en grève contre les insolences d'un contremaître, sauront aussi soutenir un chef justement estimé pour sa fermeté alliée au tact que tout chef doit avoir vis-à-vis des ouvriers.

Les délégués rendent alors compte du résultat de leurs démarches, qui est, toujours le refus d'une entrevue entre MM. Lamblois et Bouyonnet et la délégation des ouvriers.

Dans ces conditions, les ouvriers, après avoir remercié leurs délégués, ont, à l'unanimité, voté la continuation de la grève.

Après le vote, le délégué du syndicat fait connaître que plusieurs grévistes ont reçu une convocation pour assister à une réunion chez Lalo se, place des Quatre-Chemins, et annonce à l'assemblée qu'il se rendra à cette réunion. Il demande qu'on lui adjoigne 2 délégués pris parmi les tourneurs, ladite réunion étant organisée, s'il faut en croire les on dit, par des ouvriers tourneurs.

Ceux-ci voulant faire croire à leurs camarades que la cause de la grève n'était pas la réintégration du directeur, mais bien la volonté de certains ouvriers qui, sachant que Mme Mollet-Fontaine avait un compromis avec l'Espagne, cherchaient à avoir de ce fait une augmentation de salaire.

Cette proposition fut votée à l'unanimité et les délégués se rendirent au lieu de la réunion où beaucoup de grévistes vinrent les rejoindre, ce qui empêcha la dite réunion d'avoir lieu, les organisateurs s'étant trouvés en très forte minorité, les grévistes acclamèrent de nouveau la grève.

D'autre part le Syndicat engage tous les ouvriers de la corporation ainsi que certains manœuvres de maçon prêtés complaisamment par un patron à ne pas prendre la place de leurs camarades de misère.

Nous faisons un chaleureux appel aux ouvriers et petits commerçants pour aider de leurs gros sous cette œuvre de solidarité et d'union.

La réunion générale des grévistes aura lieu lundi à 9 heures, au siège, rue d'Esquermes, n° 4, où le comité de la grève se trouve en permanence.

A ROUBAIX

Hier matin, 180 ouvriers tisserands de l'usine Boulanger et Fraignac, rue Vernet, sur 375, se sont mis en grève sans donner aucun motif.

La grève des ouvriers chaudronniers en cuivre s'est étendue aux huit établissements dont les noms suivent : MM. Antoine Fraignac et fils, rue de Lille ; Henri Brandt, rue de l'Alouette ; Alphonse Deldique, rue de Lannoy ; Pierre Deldique-Lerouge et fils, boulevard Gambetta ; Carré, rue de Ma Campagne ; Mariage, rue du Collège ; Mercier, rue d'Italie, et veuve Cabaye, boulevard de Strasbourg.

La grève des chaudronniers en cuivre était générale. Vendredi matin, les grévistes des ateliers de M. Henri Brandt et de Mme Vve Cabaye ont repris le travail, après avoir obtenu satisfaction.

Dans la plupart des usines, la grève a pris fin dans la journée d'hier, car les patrons ont presque partout accordé satisfaction aux ouvriers.

A TOURCOING

Au tissage Drey et Simpson, depuis le début de la grève, les ouvriers se présentent chaque matin à l'usine, pour demander si les patrons consentent enfin à leur donner satisfaction.

Hier matin, ces Messieurs ont prévenu leurs ouvriers qu'ils seraient tous congédiés s'ils n'avaient pas repris le travail dans huit jours.

A LOURCHES

La grève de la verrerie de Lourches s'est terminée hier, les ouvriers de verre ayant obtenu satisfaction.

UNION ET SOLIDARITÉ

Un exemple bien touchant de solidarité vient de nous être donné par les employés de commerce de Paris.

Dimanche dernier, la Chambre syndicale des employés de la Seine avait organisé, au profit de sa caisse de chômage une grande fête au Trocadéro.

4 000 personnes avaient répondu à l'appel du syndicat, après un vibrant discours de notre ami Martinet et une conférence par Jaurès, suivit un superbe concert, avec le concours gracieux d'artistes éminents tels que Mlle Sarah Bernhardt, Madame Lavecombe de l'Opéra, MM. Paul Mounet, de la Comédie Française, Jehan Rictus, Maurice Boucher et tutti quanti, dont l'appui ne fait jamais défaut quand il s'agit d'œuvres de bienfaisance ou de justice sociale.

Le succès fut grand et la recette permettra sûrement de donner satisfaction à bien des estomacs qui criaient famine.

N'est-ce pas là un bel exemple à suivre, et Paris n'est-il seul des employés qui chôment ? Non, certes, et la province, surtout les grandes villes n'ont rien à envier à la capitale de ce malheureux côté.

A Lille, Roubaix, Amiens, Calais etc., que d'employés sur le pavé traînent une existence de désœuvrés par force, souffrant tout autant de cette oisiveté désagrégeante, que de la rapide disparition de leurs maigres réserves.

C'est bientôt pour eux, et plus sûrement que pour l'ouvrier sans travail, la misère avec l'impossibilité, de plus en plus accentuée, de retrouver un emploi, si minime soit-il ; la garde robe est épuisée ou défraîchie et cet aspect bourgeois lui manquant, l'employé est impitoyablement refusé par tous les employeurs à qui il ne ferait pas suffisamment honneur,

Alors ce costume qui lui manque et qui lui conférait faussement une supériorité sur la classe ouvrière devient pour l'employé un cas de suprême infériorité, l'ouvrier n'ayant besoin pour l'exercice de sa profession que d'être accoutré d'une façon quelconque.

Mais revenons à notre sujet. Tout en s'émerveillant de cette solidarité si estimable qui vient de se manifester chez les employés syndiqués de la Seine, n'y a-t-il pas lieu de rechercher de quelle façon elle est née.

Tant que l'employé ou le voyageur de commerce a vécu en solitaire, sans union, sans groupement, déployant son activité pour l'amélioration d'un bien-être égoïste et personnel, le sentiment de la solidarité dans la bonne et la mauvaise fortune est resté à l'état latent ; il a fallu une organisation collective, un groupement dans un but quelconque, pour que son âme s'émut de la souffrance de ses frères d'esclavage et s'ouvrît à la générosité.

L'organisation syndicale a donné, à Paris particulièrement, naissance à ces sentiments si humains et si nobles.

Et cette pensée généreuse accordée aux camarades que la fatalité ou l'arbitraire patronal a jetés sans pitié dans l'enfer du chômage, outre qu'elle porte déjà en elle-même sa récompense, par la satisfaction du devoir accompli, n'est-elle pas comme une chose prêtée qu'on pourra être heureux qu'elle vous soit rendue, si le même malheur vous arrivait.

Mais l'union syndicale, génératrice de ces fêtes de bienfaisance comporte bien d'autres avantages dont les employés et les voyageurs de commerce pourront bénéficier pour l'amélioration ou la conservation de leurs emplois.

Comme le disait Jaurès, dans sa conférence du Trocadéro, les employés ont été trop longtemps réfractaires au mouvement syndical et aux idées de rénovation sociale, et, il les félicitait d'avoir enfin compris que leur devoir était de s'associer à cette grande œuvre, et les conviait à s'unir aux autres salariés de toutes classes qui les précédent si courageusement dans cette voie. « Unis aux travailleurs de l'industrie, vous serez avant peu invincibles », prédisait-il.

Comment les employés et les voyageurs nombreux de notre région du Nord si commerçante et si industrielle, n'ont-ils pas encore compris la nécessité du groupement syndical ?

Par quelle crainte ou quelle apathie se sont ils résignés jusqu'ici à rester désunis devant la puissance patronale ; ne comprendront-ils pas que cette faiblesse les prive, à tout jamais, des améliorations si justes qu'individuellement ils ne cessent de réclamer sans succès.

L'exemple du syndicat des Employés de la Seine ne leur ouvrira-t-il pas les yeux ? Faut-il encore leur répéter que en dehors de ces œuvres de solidarité humaine des syndicats, les employés de Paris ont obtenu gain de cause déjà dans quelques-unes de leurs revendications, et il est probable qu'ils ne tarderont pas à se voir octroyer le jour de repos hebdomadaire, que quelques patrons grincheux s'obstinent seuls à leur refuser encore ; qu'en outre, le congrès de la Fédération des syndicats du XVe groupe, comprenant en majeure partie des employés et des voyageurs, tenu les 8 et 9 avril dernier, à Paris, annexe de la Bourse du travail, a élaboré tout un programme de réformes dont les parties essentielles, comme l'extension et la réglementation de la prud'hommie pour les employés et voyageurs, viennent d'être acceptées par le conseil supérieur du travail, sur la présentation de nos camarades Victor Dalle et Briat.

Non, les employés et voyageurs du Nord ne voudront pas être les derniers à coopérer à cette œuvre de justice et de rénovation sociale et ils accompliront leur devoir en se groupant aussi sous la bannière syndicale pour apporter l'appui de leurs voix aux camarades de Paris.

G. MANIER.

Dernière Heure

La Guerre en Chine

NOUVELLES DE PÉKIN

Un message du ministre américain. — L'état de la légation. — La tactique des Boxers.

Londres 7 juillet. — Les journaux publient la dépêche suivante, datée de Sanghaï, 30 juin :

Deux courriers chinois sont arrivés ce matin, après avoir quitté Pékin, le 24 juin. Ils ont réunis des messages envoyés par les légations.

Celui de la légation américaine dit textuellement :

« Nous sommes assiégés, les provisions commencent à s'épuiser, la situation est désespérée. Il faudrait envoyer des troupes de secours. Préparez-nous par un signal ».

Les courriers disent que c'est le 19 juin que le ministre d'Allemagne a été assassiné. Ils disent aussi que tous les étrangers résidant à la légations anglaise, excepté les Français et les Allemands qui demeuraient dans leurs légations respectives.

D'autre part, on télégraphie de Washington :

Le département de l'Etat vient de recevoir un télégramme daté du 7 juillet, disant que les légations étaient encore debout le 4 juillet, et que les attaques récentes des Boxers avaient été peu importantes.

Les Boxers semblaient disposés à réduire les légations par la famine.

Signalons enfin que M. Delcassé, ministre des affaires étrangères a reçu après la séance de la Chambre du consul de Canton une dépêche disant que, d'après des renseignements de source chinoise, les légations européennes étaient sauvées à la date du premier juillet.

Une dépêche de Sanghaï annonce que Hunski Kai a reçu du prince de Tuan avec lequel il resté en communication l'ordre de prendre possession de Nankin avec 18.000 soldats chinois.

ENVOI DE 40,000 ANGLAIS EN CHINE

Londres, 7 juillet. — Le War office a donné des ordres aux différents services et aux entrepreneurs à l'effet de prendre des mesures nécessaires pour l'envoi